

## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 30 Juin 2017

Le Conseil Municipal de la commune de Pommier de Beaurepaire dûment convoqué, s'est réuni le 30 Juin 2017 sous la présidence de Madame Mireille BOUVIER, Maire en exercice.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 et convocation du Maire en date du 19 juin 2017.

Présents : BOUVIER Mireille, COUDERT Bernard, CARAZ Gérard, FAIVRE Claude, SANCHEZ Stéphanie, PACALET Isabelle, COLLION Cindy, LEDEZ Sandrine, GALAMAND Lilian, PERON Christian, GABILLON Raphaël, AVONT Laëtitia.

Absents excusés : HERNANDEZ Philippe, ARGOUD Guillaume.

Secrétaire : SANCHEZ Stéphanie

### **Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection sénatoriale:**

#### **Délibération n°2017-06-06**

Mme Mireille BOUVIER, Présidente du bureau donne lecture :

- des articles du code électoral relatifs à l'élection des sénateurs,
- du décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 fixant la date à laquelle les Conseillers Municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection sénatoriale qui aura lieu le dimanche 24 septembre 2017 dans le département.
- de l'arrêté du préfet convoquant à cet effet les Conseillers Municipaux.

### **ELECTION DES DELEGUES**

#### **1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN**

La présidente invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection de trois délégués.

Les candidatures enregistrées: Mme Mireille BOUVIER, M. Bernard COUDERT, M. Raphaël GABILLON.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 07

Ont obtenu :

- Mme Mireille BOUVIER: 12 voix
- M. Bernard COUDERT : 12 voix
- M. Raphaël GABILLON : 12 voix

Mme Mireille BOUVIER, M. Bernard COUDERT, M. Raphaël GABILLON ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales.

### **ELECTION DES SUPPLEANTS**

#### **1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN**

IL est procédé ensuite à l'élection de trois délégués suppléants.

Les candidatures enregistrées: Mme Laëtitia AVONT, Mme Sandrine LEDEZ, Mme Cindy COLLION..

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 07

Ont obtenu :

- Mme Laëtitia AVONT: 12 voix
- Mme Sandrine LEDEZ: 12 voix
- Mme Cindy COLLION: 12 voix

Mme Laëtitia AVONT, Mme Sandrine LEDEZ, Mme Cindy COLLION ayant obtenu la majorité absolue sont proclamées élues en qualité de délégués suppléantes pour les élections sénatoriales.

Un procès verbal est dressé en trois exemplaires et signé, après lecture, par Madame le Maire et les autres membres du bureau et le secrétaire.

Le premier exemplaire est affiché à la porte de la Mairie, aux emplacements habituels.

Le deuxième exemplaire est conservé au secrétariat de mairie.

Le troisième exemplaire est transmis aux services préfectoraux par l'intermédiaire des services de gendarmerie.

**Fin de séance : 21H00**

**Le Maire, Mireille BOUVIER**